

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 22 novembre 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE2134038A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance, le ministre de l'intérieur, le ministre des outre-mer et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 16 novembre 2021 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations par remontée de nappe phréatique, les séismes, les mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) et les vents cycloniques.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées, sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 novembre 2021.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises,
A. THIRION

Le ministre de l'économie,
des finances et de la relance,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des assurances,
L. CORRE

Le ministre des outre-mer,
Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale des outre-mer,
S. BROCAS

Le ministre délégué
auprès du ministre de l'économie, des finances
et de la relance, chargé des comptes publics,

Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur
de la 5^e sous-direction
de la direction du budget,

P. CHAVY

ANNEXES

ANNEXE I

COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

Inondations et coulées de boue du 3 septembre 2021

Commune de Serrières-de-Briord.

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Inondations et coulées de boue du 4 juin 2021

Commune de Rozoy-sur-Serre.

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Inondations et coulées de boue
du 2 octobre 2021 au 4 octobre 2021

Communes des Assions (Les), Beaumont (1), Chandolas, Jaujac (2), Joannas (1), Joyeuse, Labeaume, Labégude, Rosières, Saint-Mélany (1), Salelles (Les), Souche (La) (1), Thueyts, Vernon.

DÉPARTEMENT DES ARDENNES

Inondations et coulées de boue
du 17 juillet 2021 au 19 juillet 2021

Communes d'Aire, Balham.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Inondations et coulées de boue
du 3 octobre 2021 au 5 octobre 2021

Communes de Bouilladisse (La) (1), Peypin (1).

DÉPARTEMENT DU CANTAL

Inondations et coulées de boue
du 14 septembre 2021 au 15 septembre 2021

Communes d'Auzers (1), Méallet (1).

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

Inondations et coulées de boue du 8 septembre 2021

Commune de Lamballe-Armor.

Inondations et coulées de boue du 14 septembre 2021

Commune de Tréglamus (1).

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

*Inondations et coulées de boue
du 25 septembre 2021 au 26 septembre 2021*

Commune de Saint-Donat-sur-l'Herbasse.

DÉPARTEMENT DE L'EURE

*Inondations et coulées de boue
du 21 juin 2021 au 22 juin 2021*

Commune de Quatremare (1).

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

*Inondations par remontée de nappe phréatique
du 4 juin 2018 au 12 juin 2018*

Commune de Dreux (1).

Inondations et coulées de boue du 4 septembre 2021

Communes de Maillebois (5), Pierres.

Inondations et coulées de boue du 15 septembre 2021

Commune de Nogent-le-Rotrou.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

Inondations et coulées de boue du 18 septembre 2021

Commune de Saint-Yvi (1).

DÉPARTEMENT DU GARD

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 19 septembre 2020

Commune de Val-d'Aigoual (1).

*Inondations et coulées de boue
du 14 septembre 2021 au 16 septembre 2021*

Communes de Marguerittes, Rodilhan.

Inondations et coulées de boue du 26 septembre 2021

Commune de Boisset-et-Gaujac.

Inondations et coulées de boue du 3 octobre 2021

Communes des Angles (Les), Aramon, Aujac (1), Calvisson, Capelle-et-Masmolène (La), Caveirac, Chambon, Chamborigaud, Collias, Concoules (1), Estézargues, Fournès, Génolhac (1), Marguerittes, Meynes, Milhaud, Nîmes, Peyremale, Poulx, Pujaut, Redessan, Rochefort-du-Gard (1), Sénéchas (1), Tavel (1), Villeneuve-lès-Avignon.

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

*Inondations et coulées de boue
du 13 juillet 2021 au 14 juillet 2021*

Communes de Bélâbre (2), Chalais (1), Chazelet (1), Concremiers (1), Mauvières (1), Neuvy-Saint-Sépulchre (1).

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

*Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)
du 10 juin 2021 au 3 septembre 2021*

Commune de Saint-Christophe-en-Oisans.

DÉPARTEMENT DU JURA*Inondations et coulées de boue du 23 juin 2021*

Commune de Bretenière (La).

DÉPARTEMENT DES LANDES*Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)
du 11 mai 2020 au 31 janvier 2021*

Commune de Bougue (2).

Inondations et coulées de boue du 30 décembre 2020

Commune de Bascons (2).

DÉPARTEMENT DU LOIRET*Inondations et coulées de boue du 14 septembre 2021*

Commune de Loury (1).

Inondations et coulées de boue du 19 septembre 2021

Communes de Bouzy-la-Forêt (1), Dampierre-en-Burly.

DÉPARTEMENT DU LOT*Inondations et coulées de boue du 15 septembre 2021*

Commune de Saillac (1).

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE*Inondations et coulées de boue du 3 octobre 2021*

Communes de Cassagnas (2), Pied-de-Borne, Prévencières, Saint-André-Capcèze, Saint-Privat-de-Vallongue (3), Ventalon en Cévennes (1), Vialas, Villefort.

DÉPARTEMENT DE LA MARNE*Inondations et coulées de boue
du 13 juillet 2021 au 14 juillet 2021*

Commune de Faverolles-et-Coëmy (1).

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE*Inondations et coulées de boue du 24 juillet 2021*

Commune de Commercy.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN*Inondations par remontée de nappe phréatique
du 22 décembre 2019 au 13 janvier 2020*

Commune de Helléan (1).

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE*Inondations et coulées de boue du 24 juillet 2021*

Commune de Roussy-le-Village (1).

*Inondations et coulées de boue
du 21 août 2021 au 22 août 2021*

Communes de Bazoncourt (1), Cocheren, Folkling (1), Pontoy (2), Saint-Avold (2), Théding (1).

DÉPARTEMENT DU NORD

*Inondations et coulées de boue
du 14 septembre 2021 au 15 septembre 2021*

Commune de Boussois.

DÉPARTEMENT DE L'ORNE

Inondations et coulées de boue du 22 juin 2021

Commune de Beaufai.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

*Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)
du 23 décembre 2020 au 11 mai 2021*

Commune d'Arras (4).

*Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)
du 31 janvier 2021 au 1^{er} février 2021*

Commune d'Écoust-Saint-Mein.

*Inondations et coulées de boue
du 3 octobre 2021 au 4 octobre 2021*

Commune de Saint-Étienne-au-Mont (1).

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Inondations et coulées de boue du 15 septembre 2021

Communes d'Asson (3), Bruges-Capbis-Mifaget (1).

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Inondations et coulées de boue du 17 juin 2021

Commune d'Enveitg (1).

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 17 juin 2021

Commune d'Enveitg (1).

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Inondations et coulées de boue du 15 juillet 2021

Commune de Zehnacker (1).

*Inondations et coulées de boue
du 16 juillet 2021 au 18 juillet 2021*

Commune de Seltz (2).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

*Inondations et coulées de boue
du 12 juillet 2021 au 13 juillet 2021*

Commune de Saint-Paul-en-Chablais (1).

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

*Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)
du 17 février 2021 au 13 août 2021*

Commune de Goderville (1).

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

*Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)
du 1^{er} juin 2016 au 31 décembre 2016*

Commune de Saint-Pierre-lès-Nemours (1).

Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021

Commune de Houssaye-en-Brie (La) (2).

*Inondations et coulées de boue
du 19 juin 2021 au 20 juin 2021*

Communes de Jouarre, Montceaux-lès-Meaux (1), Vaires-sur-Marne.

Inondations et coulées de boue du 13 juillet 2021

Commune de Vaires-sur-Marne.

Inondations et coulées de boue du 10 septembre 2021

Commune de Seine-Port.

DÉPARTEMENT DES YVELINES

*Inondations et coulées de boue
du 4 septembre 2021 au 5 septembre 2021*

Communes de Jouars-Pontchartrain, Saint-Rémy-l'Honoré, Villiers-Saint-Frédéric.

Inondations et coulées de boue du 26 septembre 2021

Commune de Viroflay (2).

DÉPARTEMENT DU TARN

Inondations et coulées de boue du 15 septembre 2021

Commune de Dourgne.

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

*Inondations et coulées de boue
du 29 janvier 2021 au 4 février 2021*

Commune de Marignac.

Inondations et coulées de boue du 15 septembre 2021

Commune de Caylus.

DÉPARTEMENT DU VAR

Inondations et coulées de boue du 24 août 2021

Commune de Pignans (1).

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

*Inondations et coulées de boue
du 2 octobre 2021 au 3 octobre 2021*

Commune de Beauvoir-sur-Mer (1).

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

*Inondations et coulées de boue
du 16 juin 2021 au 17 juin 2021*

Commune de Cissé (1).

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE*Inondations et coulées de boue du 10 septembre 2021*

Commune de Ballancourt-sur-Essonne.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS*Inondations et coulées de boue
du 12 juillet 2021 au 14 juillet 2021*

Commune de Vaujours (1).

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE*Inondations et coulées de boue
du 19 juin 2021 au 20 juin 2021*

Commune de Maisons-Alfort.

*Inondations et coulées de boue
du 19 juin 2021 au 22 juin 2021*

Commune de Haÿ-les-Roses (L') (2).

DÉPARTEMENT DE LA GUYANE*Inondations et coulées de boue du 8 août 2021*

Commune de Saint-Laurent-du-Maroni (1).

ANNEXE II

COMMUNES NON RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

DÉPARTEMENT DE L'AIN*Inondations et coulées de boue du 13 juillet 2021*

Commune de Montluel.

DÉPARTEMENT DE L'AISNE*Inondations et coulées de boue
du 3 août 2021 au 4 août 2021*

Commune de Nouvion-en-Thiérache (Le).

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES*Séismes du 8 juin 2021 au 9 juin 2021*

Commune de Carros.

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE*Inondations et coulées de boue
du 2 octobre 2021 au 3 octobre 2021*

Commune de Laviolle.

DÉPARTEMENT DE L'AUDE*Inondations et coulées de boue
du 8 septembre 2021 au 9 septembre 2021*

Commune de Montréal.

Inondations et coulées de boue du 9 septembre 2021

Commune d'Auriac.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE*Inondations et coulées de boue du 4 octobre 2021*

Commune de Cuges-les-Pins.

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME*Inondations et coulées de boue du 30 juillet 2021*

Commune de Chatuzange-le-Goubet.

Inondations et coulées de boue du 3 octobre 2021

Commune de Donzère.

DÉPARTEMENT DE L'EURE*Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)
du 10 mai 2020 au 11 mai 2020*

Commune de Bernay.

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR*Inondations par remontée de nappe phréatique
du 12 mars 2018 au 13 mars 2018*

Commune de Rouvres.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE*Inondations et coulées de boue du 4 octobre 2021*

Commune de Venzolasca.

DÉPARTEMENT DU GARD*Inondations et coulées de boue
du 25 septembre 2021 au 26 septembre 2021*

Commune de Cassagnoles.

Inondations et coulées de boue du 3 octobre 2021

Commune de Boisset-et-Gaujac.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT*Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)
du 1^{er} juin 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Pignan.

Inondations et coulées de boue du 3 octobre 2021

Commune de Valergues.

DÉPARTEMENT DE L'INDRE*Inondations et coulées de boue
du 13 juillet 2021 au 15 juillet 2021*

Ingrandes.

DÉPARTEMENT DU JURA*Inondations et coulées de boue
du 15 juillet 2021 au 16 juillet 2021*

Commune de Villards-d'Héria.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

*Inondations et coulées de boue
du 14 septembre 2021 au 15 septembre 2021*

Commune de Saint-Priest-la-Vêtre.

Inondations et coulées de boue du 15 septembre 2021

Commune de Veauche.

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

*Inondations et coulées de boue
du 3 octobre 2021 au 4 octobre 2021*

Commune de Saint-Julien-des-Points.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Inondations et coulées de boue du 28 août 2020

Commune de Mohon.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

*Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)
du 21 juin 2017 au 30 octobre 2017*

Commune de Gonnehem.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Inondations et coulées de boue
du 15 septembre 2021 au 16 septembre 2021*

Commune de Nay.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Inondations et coulées de boue du 9 septembre 2021

Commune de Pézilla-la-Rivière.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Inondations et coulées de boue du 7 juillet 2021

Communes de Chaumont, Savigny.

*Inondations et coulées de boue
du 7 juillet 2021 au 8 juillet 2021*

Commune de Desingy.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

*Vents cycloniques
du 20 octobre 2021 au 21 octobre 2021*

Commune de Pontault-Combault.

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

*Inondations et coulées de boue
du 7 juillet 2021 au 8 juillet 2021*

Commune de Castelsarrasin.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

*Inondations et coulées de boue
du 3 octobre 2021 au 4 octobre 2021*

Communes de Cabrières-d'Avignon, Crestet, Entraigues-sur-la-Sorgue.

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Séismes du 3 avril 2021

Commune de Châtelleraut.

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

*Inondations et coulées de boue
du 11 juillet 2021 au 12 juillet 2021*

Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

*Inondations et coulées de boue
du 28 juin 2021 au 29 juin 2021*

Commune de Vaujours.

*Inondations et coulées de boue
du 20 juillet 2021 au 21 juillet 2021*

Commune de Vaujours.

*Inondations et coulées de boue
du 23 juillet 2021 au 24 juillet 2021*

Commune de Vaujours.

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

*Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)
du 28 août 2021 au 29 août 2021*

Commune de Saint-Joseph.